HJ2449
G68
1994
ex.2

Faits et chiffres

Les recettes publiques au Canada

Janvier 1994

Canada

Faits et chiffres

Les recettes publiques au Canada

Janvier 1994

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY - REC'D

JAN 11 1994

FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE - REÇU

Ministère des Finances Canada

Department of Finance Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent document
veuillez vous adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Section 1
Aperçu des recettes publiques
et de leur composition 7

Section 2
Impôt sur le revenu des particuliers 17

Section 3
Impôt des sociétés 23

Section 4
Taxes à la consommation 31

Section 5
Annexe 43

INTRODUCTION

Le présent document donne un aperçu des recettes publiques au Canada. Il a pour but de répondre à un certain nombre de questions générales que les Canadiens et Canadiennes se posent au sujet des recettes publiques, notamment:

- Quelles sont les recettes des administrations publiques au Canada?
- Comment ces recettes sont-elles réparties entre le gouvernement fédéral et les provinces?
- Quelles sont les plus importantes sources de recettes pour les administrations publiques au Canada?

Nous examinons en détail les recettes des administrations fédérale et provinciales et abordons brièvement les activités des administrations locales. La grande portée de cet examen découle du fait que le contribuable canadien est touché par les décisions de tous les paliers d'administration publique au chapitre des impôts et des recettes.

Le présent examen ne porte que sur les recettes autonomes de chaque palier d'administration, ce qui exclut les transferts d'une administration à une autre. Il convient toutefois de noter que le fédéral transfèrera une somme de $28 milliards aux provinces en 1993-94, soit 23 pour cent de ses recettes, pour le financement des soins de santé, de l'éducation et du bien-être social, de même que des dépenses générales des provinces. (Les provinces recevront un montant supplémentaire de $13 milliards en 1993-94 au titre des transferts de points d'impôt du fédéral.) De leur côté, les provinces transfèrent une part importante de leurs recettes aux municipalités pour financer les activités des administrations locales.

Nous savons tous que les recettes publiques ont augmenté au Canada. La section 1 donne un aperçu de cette croissance en établissant une comparaison entre l'ensemble des recettes publiques du Canada et celles d'autres pays industrialisés en 1980 et en 1991.[1] Cette section aborde également l'évolution de la répartition des recettes entre les trois paliers d'administration

[1] Les données disponibles les plus récentes sont utilisées à chacun des graphiques. Ainsi, dans certains cas, la plus récente date de 1991, dans d'autres, l'année 1992 est utilisée, et ailleurs, ce sera l'année 1993.

publique au Canada et précise, pour les administrations fédérale et provinciales, les sources de recettes qui ont gagné en importance au cours des dernières années et celles qui ont enregistré un recul.

La section 2 décrit le fardeau fiscal des particuliers, qui se compose des impôts sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale. On constate que ces deux sources de recettes ont pris de l'importance ces dernières années. La section permet également de comparer le recours aux impôts sur les particuliers au Canada et à l'étranger. On y examine aussi les tendances des parts fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi que la répartition du fardeau fiscal des particuliers en fonction de leur revenu.

La section 3 donne un aperçu des impôts payés par les sociétés au Canada. Elle compare le fardeau fiscal des sociétés au Canada à celui des autres pays et montre l'évolution au fil des années des impôts fédéraux des sociétés. Elle présente une répartition par secteur des impôts fédéraux sur les sociétés et sur le capital au cours d'une année récente. Étant donné que les impôts provinciaux représentent une importante proportion du fardeau fiscal total des sociétés, cette section fournit également un bref aperçu de certaines caractéristiques des impôts fédéraux et provinciaux acquittés par les sociétés.

La section 4 renseigne le lecteur sur les taxes à la consommation au Canada, notamment les recettes que les gouvernements fédéral et provinciaux tirent des taxes générales de vente, comme la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes provinciales sur les ventes au détail, de même que des taxes et des droits imposés par les deux paliers de gouvernement sur le tabac, l'alcool et les carburants. Cette section offre une comparaison internationale des taxes à la consommation et montre comment se répartit chacune des principales sources de recettes fédérales et provinciales à ce chapitre. Elle renferme aussi des graphiques qui fournissent des renseignements plus précis sur la TPS : les recettes tirées de l'ancienne TVF et de la TPS au cours des six dernières années, la répartition du produit de la TPS au cours du dernier exercice et la composition des inscrits aux fins de la TPS. La section se termine par trois graphiques qui illustrent la composition du prix de détail du tabac, de l'alcool et des carburants.

La section 5 illustre une estimation de l'incidence de modifications des divers paramètres fiscaux fondamentaux sur les recettes fédérales.

Les autres recettes fiscales et non fiscales (p. ex., les redevances relatives aux ressources naturelles, les fonds de pension publics, les droits de licence et les revenus de placements) sont importantes dans leur ensemble tant pour le gouvernment fédéral que pour les provinces, mais elles ne seront pas étudiées en détail dans le présent document en raison de leur diversité et du fait que chacune des sources de recettes de cette catégorie est peu considérable, prise individuellement.

Section 1

Aperçu des recettes publiques et de leur composition

COMPARAISON DES RECETTES PUBLIQUES DU CANADA ET D'AUTRES PAYS

- À des degrés différents, les recettes publiques totales (y compris celles des administrations fédérales, des États et provinces et des administrations municipales) dans la plupart des pays industrialisés ont augmenté en proportion du produit intérieur brut (PIB) depuis 1980.
- Au Canada, les recettes publiques sont passées de 31.6 pour cent du PIB en 1980 à 37.3 pour cent en 1991.
- Au cours de cette période, le Canada a maintenu sa place au milieu du peloton des pays du G-7 pour ce qui est des recettes publiques totales en proportion du PIB.

Graphique 1

Recettes en proportion du PIB dans les pays du G-7 1980 et 1991

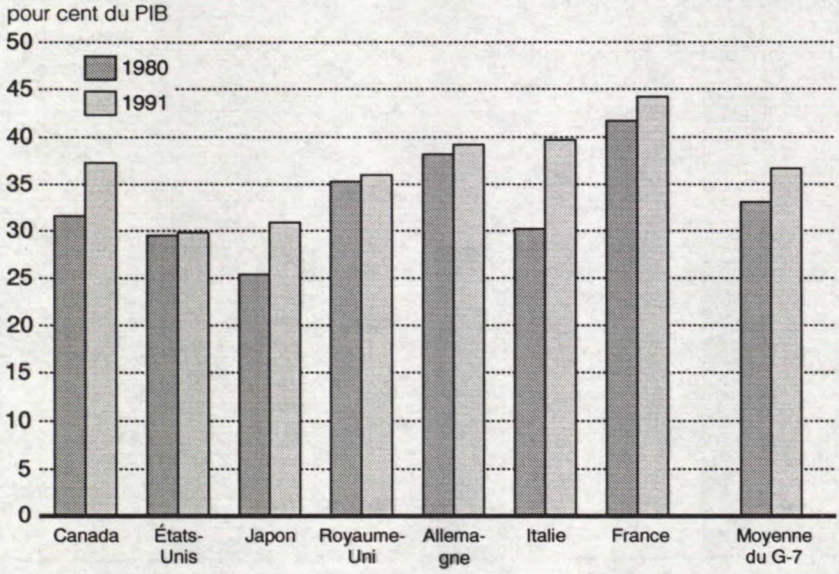

Source : OCDE.

RÉPARTITION DES RECETTES PUBLIQUES AU CANADA

- Au Canada, les recettes des administrations fédérale et provinciales en proportion du PIB ont augmenté entre 1980 et 1991, tandis que celles des municipalités sont demeurées relativement stables (les chiffres ne tiennent pas compte de l'ensemble des transferts en espèces effectués entre les diverses administrations).
- Au cours de cette période, les recettes fédérales ont augmenté plus rapidement que celles des provinces, gagnant 3.8 points de pourcentage du PIB, tandis que celles des provinces ont crû de 1.5 point de pourcentage (toutefois, depuis 1991, la croissance des recettes des provinces a été supérieure à celle du fédéral).

Graphique 2

Recettes par administration publique 1980 et 1991

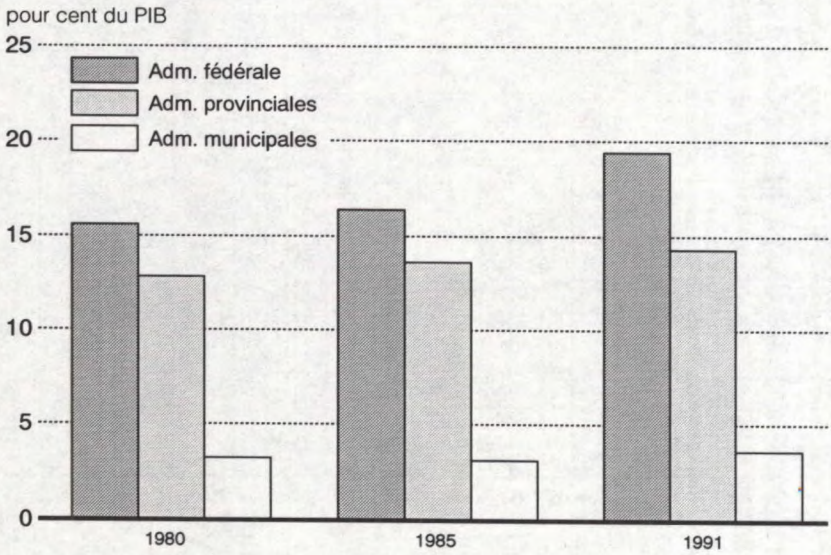

Source : OCDE.

PROVENANCE DES RECETTES FÉDÉRALES

- L'impôt sur le revenu des particuliers représente la plus importante source de recettes du gouvernement fédéral, soit 48 pour cent de l'ensemble des recettes.
- Les taxes de vente et d'accise viennent au deuxième rang des sources de recettes fédérales, avec 18 pour cent du total, suivies des cotisations d'assurance-chômage (14 pour cent) et de l'impôt des sociétés (7 pour cent).
- Les autres recettes (13 pour cent du total) englobent des éléments tels les droits de douane à l'importation, le rendement des placements (les bénéfices de la Banque du Canada, les revenus d'intérêt, etc.) et d'autres recettes fiscales et non fiscales diverses.

Graphique 3

Composition des recettes fédérales, 1992

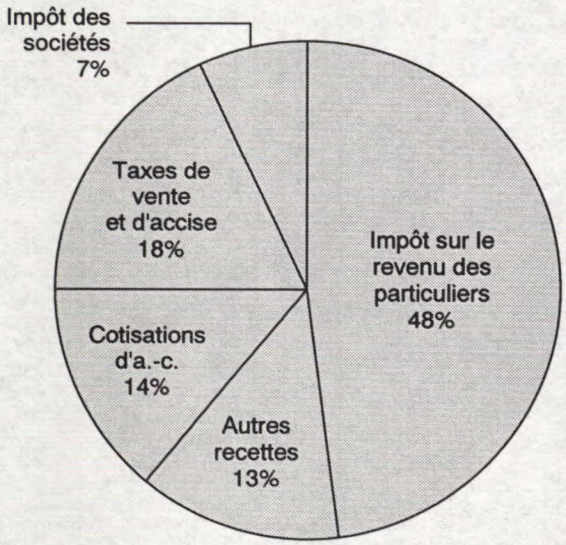

Source: Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES RECETTES FÉDÉRALES

- L'impôt sur le revenu des particuliers représente la source de recettes fédérales qui a connu la croissance la plus rapide; en effet, sa part de l'ensemble des recettes fédérales est passée de 40 pour cent en 1980 à 48 pour cent en 1992. (Les impôts fédéral et provinciaux sur le revenu des particuliers en proportion de leur revenu sont passés de 16.4 pour cent en 1980 à 20.6 pour cent en 1992. D'autres informations sur le fardeau fiscal des particuliers se trouvent à la page 18.)

- La part des recettes fédérales accaparée par les taxes de vente et d'accise a également augmenté pendant cette période, passant de 14 pour cent en 1980 à 18 pour cent en 1992.

Graphique 4

Évolution de la composition des recettes fédérales 1980 – 1992

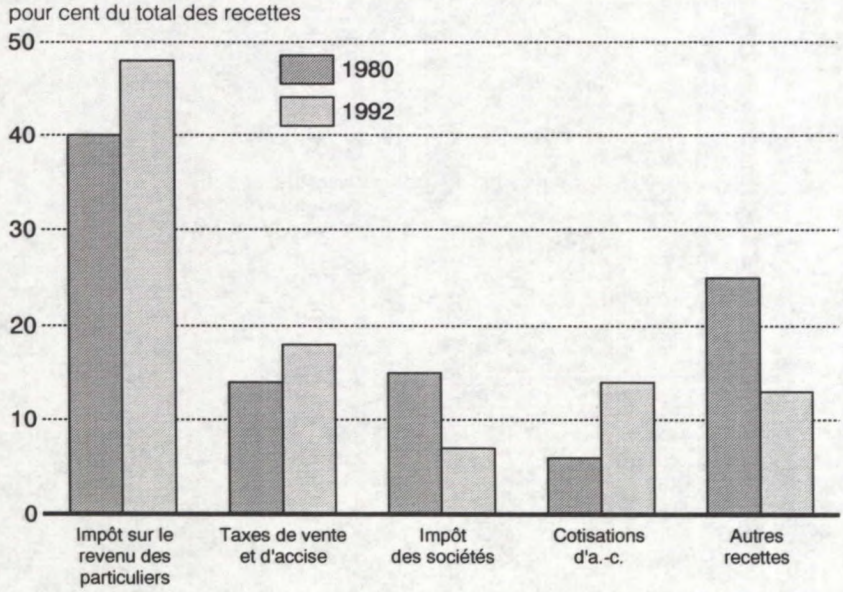

Source: Ministère des Finances.

- En raison de la majoration de leurs taux, les cotisations d'assurance-chômage sont passées de 6 pour cent des recettes fédérales en 1980 à 14 pour cent en 1992.
- L'impôt des sociétés, qui représentait 15 pour cent des recettes fédérales en 1980, n'en constituait plus que 7 pour cent en 1992, principalement à cause des répercussions de la récession du début des années 90 sur les bénéfices des sociétés. (Néanmoins, les recettes de l'impôt fédéral des sociétés en proportion de leurs bénéfices sont passées de 21 à 31 pour cent au cours de la même période. Plus de détails à la page 24.)
- Les autres recettes ont également subi une baisse importante en raison de l'abaissement des droits de douane et du rendement moins élevé des placements.

PROVENANCE DES RECETTES AUTONOMES PROVINCIALES

- Comme le fédéral, les provinces comptent essentiellement sur les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent 33 pour cent de l'ensemble des recettes en 1992.
- Les provinces s'en remettent également en grande partie aux taxes de vente, qui représentent 24 pour cent de l'ensemble des recettes, tout comme les impôts provinciaux sur la masse salariale, qui constituent 11 pour cent des recettes totales.
- L'impôt des sociétés représentait 3 pour cent des recettes provinciales; ce faible taux est en grande partie imputable à la baisse des bénéfices des sociétés au cours de la dernière récession.
- Les autres recettes provinciales englobent des éléments tels les redevances sur les ressources naturelles, les taxes sur les primes d'assurance, les bénéfices des régies des alcools et les droits d'immatriculation.

Graphique 5

Composition des recettes autonomes provinciales, 1992

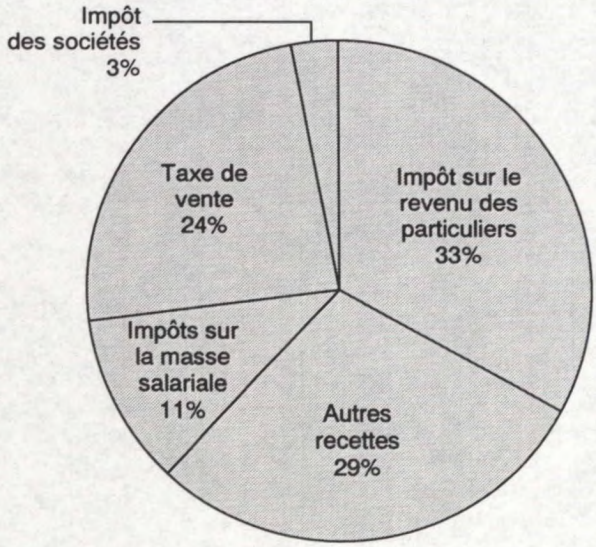

Source : Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DES RECETTES PROVINCIALES

- L'évolution de la composition des recettes provinciales correspond en grande partie à celle de l'administration fédérale.
- Entre 1980 et 1992, la proportion de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport à l'ensemble des recettes provinciales est passée de 28 à 33 pour cent.
- La croissance de la part des taxes de vente et d'accise a également été forte pendant cette période, passant de 20 à 24 pour cent de l'ensemble des recettes provinciales.
- Les provinces ont également eu davantage recours aux impôts sur la masse salariale, qui se composent principalement des cotisations au régime d'indemnisation des accidentés du travail et des impôts généraux sur la masse salariale, qui sont passés de 6 à 11 pour cent des recettes totales entre 1980 et 1992.
- Le recours à l'impôt des sociétés dans les provinces a été moins important en 1992 qu'en 1980, les bénéfices des sociétés ayant accusé une baisse, tandis que autres recettes ont connu une baisse en raison de la diminution de la part des redevances et des impôts sur les ressources et des bénéfices des régies des alcools.

Graphique 6

Évolution de la composition des recettes provinciales 1980 – 1992

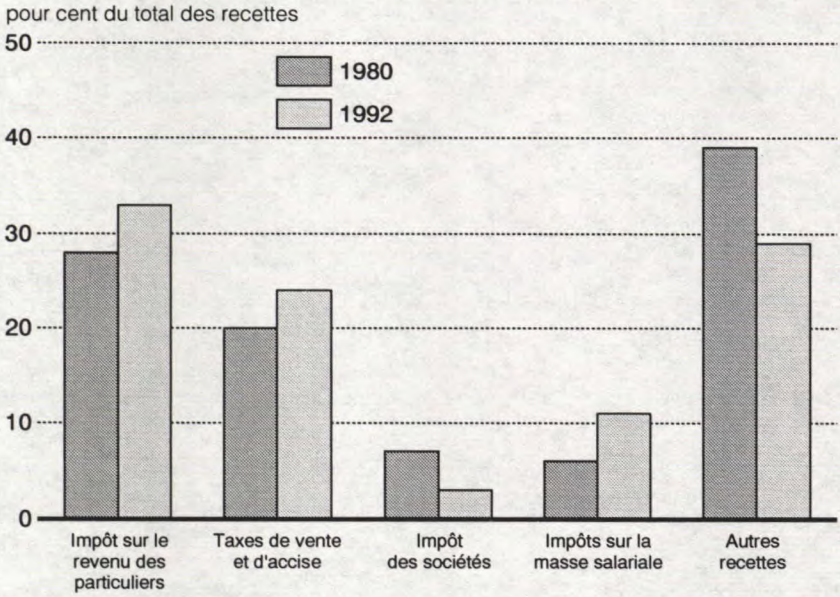

Source : Ministère des Finances.

Section 2

Impôt sur le revenu des particuliers

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS AU CANADA ET DANS D'AUTRES PAYS

- Les pays appliquent des taux différents d'impôt sur le revenu des particuliers et de cotisations de sécurité sociale; il est donc nécessaire de tenir compte de ces deux sources de recettes dans les comparaisons internationales.
- Si l'on tient compte de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations de sécurité sociale des particuliers (principalement les cotisations d'assurance-chômage et les cotisations au Régime de pensions du Canada), le fardeau fiscal direct des particuliers au Canada (17.2 pour cent du PIB) est plus élevé que celui de tous les autres pays du G-7, à l'exception de l'Allemagne (17.3 pour cent).
- L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la plus importante partie du fardeau fiscal direct des particuliers au Canada (15.3 pour cent du PIB), les autres pays ayant davantage recours aux cotisations de sécurité sociale.

Graphique 7

Impôt sur le revenu des particuliers en proportion du PIB dans les pays du G-7 en 1991

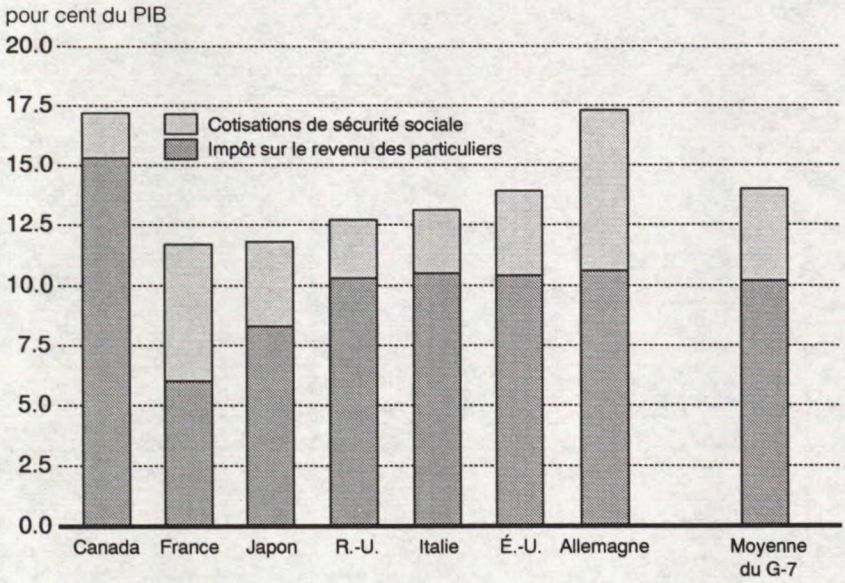

Source: OCDE.

ÉVOLUTION DU FARDEAU FISCAL DES PARTICULIERS

- L'impôt fédéral-provincial sur le revenu des particuliers est passé de 16.4 pour cent du revenu des particuliers en 1980 à 20.6 pour cent en 1992.
- De plus, les cotisations directes de sécurité sociale, qui se composent principalement des cotisations d'assurance-chômage et des cotisations au Régime de pensions du Canada, sont passées de 1.8 pour cent du revenu des particuliers en 1980 à 2.7 pour cent en 1992 (l'ensemble des cotisations de sécurité sociale, y compris la part de l'employeur, est passé de 5.0 à 8.5 pour cent du revenu des particuliers au cours de cette période).
- Jumelé à l'impôt sur le revenu des particuliers, le fardeau fiscal direct global des particuliers est passé de 18.2 pour cent du revenu des particuliers en 1980 à 23.3 pour cent en 1992.

Graphique 8

Fardeau fiscal direct des particuliers en proportion du revenu des particuliers, 1980-1992

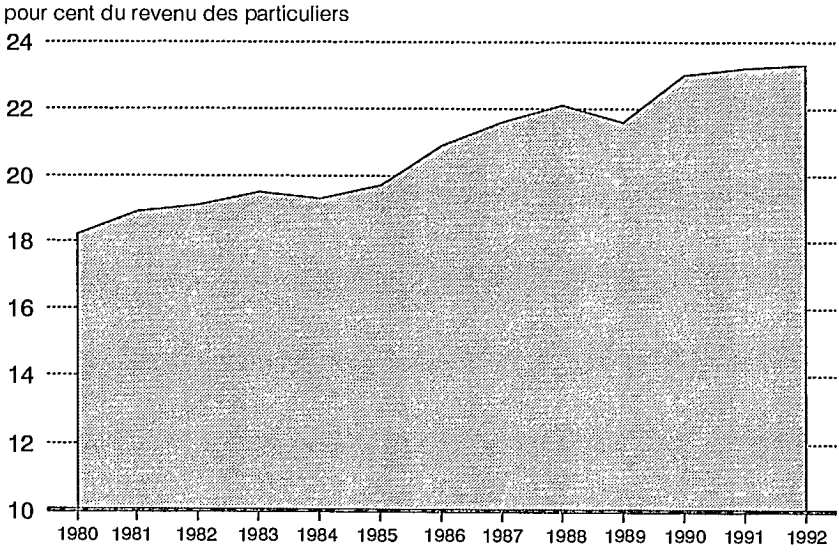

Source: Comptes nationaux.

RÉPARTITION DU CHAMP DE TAXATION DU REVENU DES PARTICULIERS

- Bien qu'il n'existe aucune entente officielle au sujet de la répartition de l'impôt sur le revenu des particuliers, les parts fédérale et provinciales ont été passablement stables entre 1980 et 1992 : elles ont respectivement représenté environ 60 et 40 pour cent du total.

Graphique 9

Répartition du champ de taxation du revenu des particuliers, 1980-1992

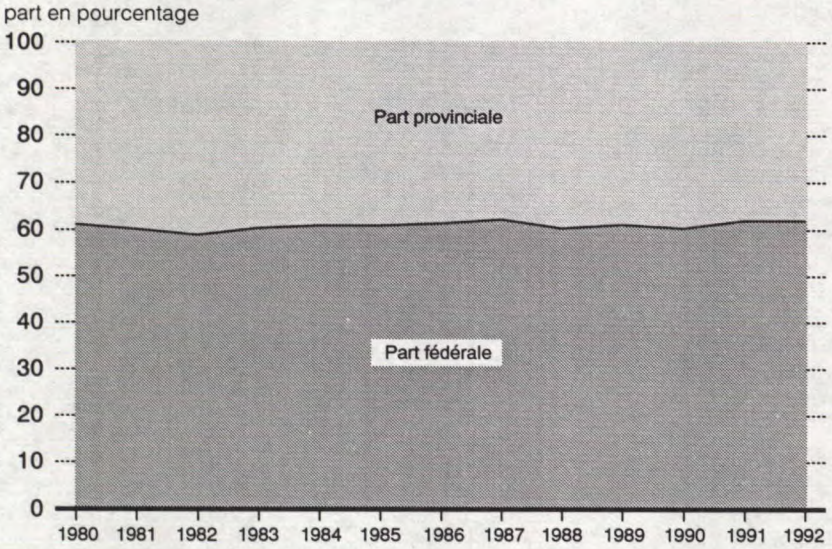

Source: Ministère des Finances.

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS AU CANADA

- Bien que les fardeaux fiscaux directs des particuliers soient relativement élevés au Canada, l'impôt à payer est réparti progressivement d'après la capacité contributive.
- Ainsi, en proportion de l'ensemble de la population et des revenus, les particuliers à revenu élevé assument une grande partie du fardeau fiscal total.
- Le tableau 1 révèle que les déclarants dont le revenu annuel est inférieur à $25,000 constituent 62 pour cent de la population et qu'ils déclarent 27 pour cent du revenu imposé total, mais qu'ils paient seulement 11 pour cent de l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- Les déclarants dont le revenu annuel dépasse $100,000 (ils représentent 1 pour cent de la population et déclarent 10 pour cent du revenu imposé) paient 18 pour cent de l'ensemble de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- En 1991, on dénombrait quelque 19 millions de déclarants répartis comme suit : 13.7 millions qui étaient tenus de payer de l'impôt et 5.3 millions qui étaient non imposables.

Tableau 1
Répartition du fardeau fiscal fédéral et provincial sur le revenu des particuliers, 1991

Revenu total	Part des déclarants	Part de l'ensemble des revenus	Part de l'impôt total
		(pour cent)	
$0 – $25,000	62	27	11
$25,000 – $50,000	28	40	40
$50,000 – $100,000	9	23	31
Plus de $100,000	1	10	18

Source: Ministère des Finances.

Section 3

Impôt des sociétés

IMPÔTS DES SOCIÉTÉS AU CANADA ET DANS D'AUTRES PAYS

- Le ratio des recettes de l'impôt des sociétés au PIB au Canada est semblable à celui des États-Unis, mais il est inférieur à celui de la moyenne des pays du G-7. Cela s'explique principalement par le faible niveau des cotisations patronales de sécurité sociale en proportion du PIB au Canada, comparativement à celui des autres pays du G-7.
- Le graphique ci-après englobe l'impôt sur les bénéfices, sur le capital et sur la masse salariale, de même que les cotisations de sécurité sociale. Il ne comprend pas l'impôt foncier parce qu'il est difficile d'isoler l'impôt payé par les sociétés dans d'autres pays de la partie de l'impôt payé par les particuliers.

Graphique 10

Impôts fédéral et provinciaux des sociétés en proportion du PIB

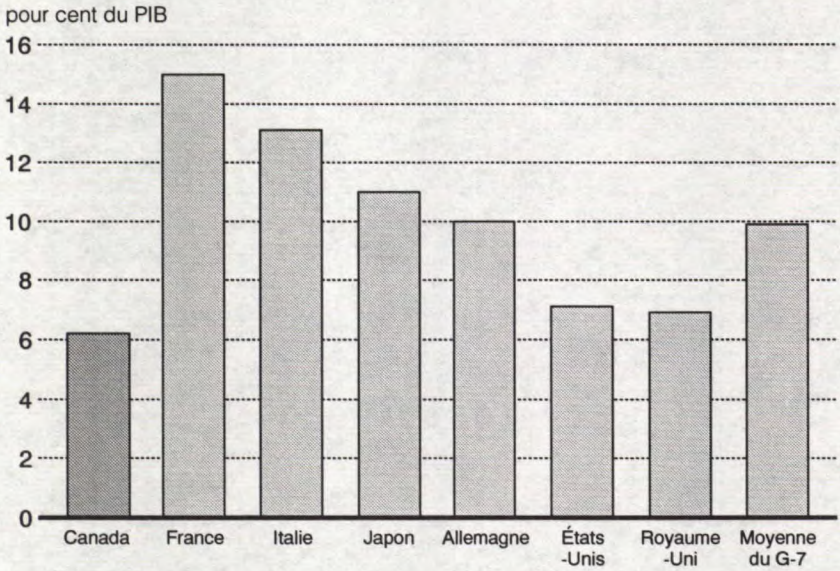

[1]Les impôts des sociétés comprennent les impôts sur les bénéfices des sociétés, les impôts sur le capital, les impôts sur la masse salariale, et les cotisations patronales de sécurité sociale.

Source: OCDE.

ÉVOLUTION DU FARDEAU DE L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

- Le graphique ci-après exprime le fardeau fiscal sur le revenu des sociétés en pourcentage des bénéfices des sociétés. Dans ce graphique, l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés englobe également l'impôt fédéral sur le capital, mais non d'autres formes d'impôt fédéral des sociétés, ni l'impôt provincial des sociétés.
- Il en découle donc une augmentation du ratio de l'impôt sur le revenu des sociétés aux bénéfices.

Graphique 11

Impôts sur le revenu des sociétés en proportion des bénéfices 1980-1991, certaines années

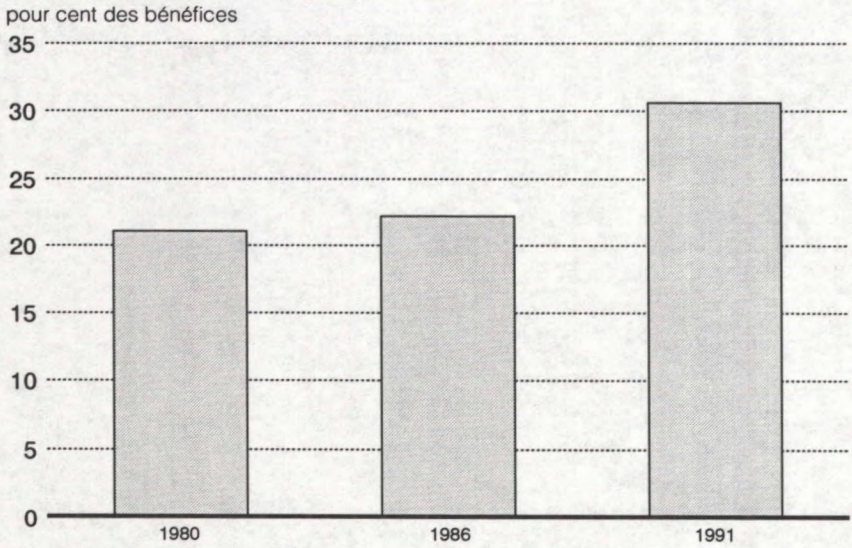

Source: Ministère des Finances.

RÉPARTITION DU FARDEAU DE L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS D'APRÈS LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Le graphique qui suit montre la répartition des impôts fédéraux sur le capital et sur le revenu des sociétés d'après le secteur d'activité. En 1990, ces impôts se sont chiffrés à $11.6 milliards.
- La fabrication constitue le plus important secteur d'activité économique au Canada et il accapare la plus grande partie de l'impôt fédéral des sociétés. D'autres grands secteurs, comme le commerce, les finances, les services d'utilité publique et l'immobilier, représentent une part importante de l'impôt des sociétés.

Graphique 12

Répartition du fardeau fiscal fédéral sur le revenu des sociétés par secteur économique, 1990

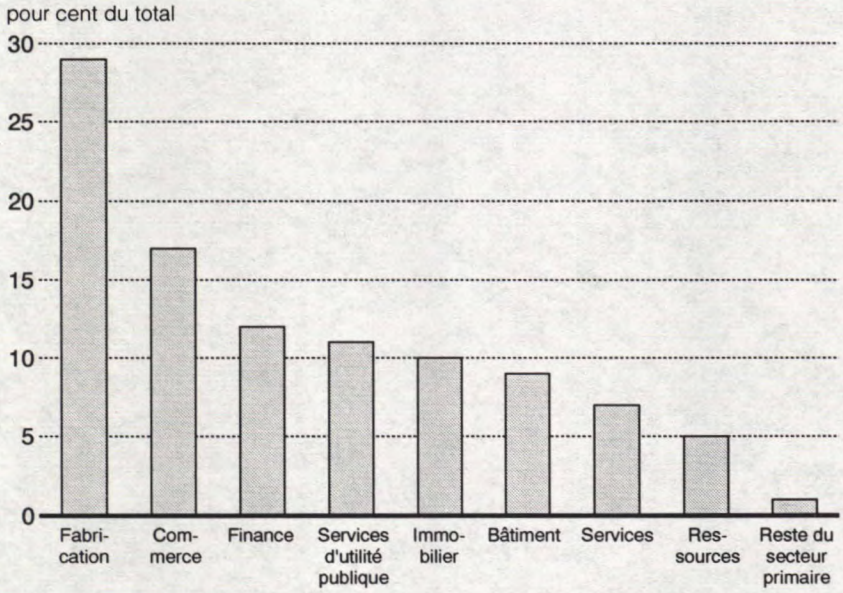

Source : Ministère des Finances.

RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL DES SOCIÉTÉS ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

- Les sociétés paient divers types d'impôt, comme l'impôt sur les bénéfices, sur le capital, sur la masse salariale et l'impôt foncier.
- En 1992, les sociétés ont versé 61 pour cent de leur impôt à l'ensemble des provinces et les 39 pour cent restants au fédéral. Ces données varient d'une province à l'autre.

Graphique 13

Ventilation du fardeau fiscal des sociétés entre le fédéral et les provinces

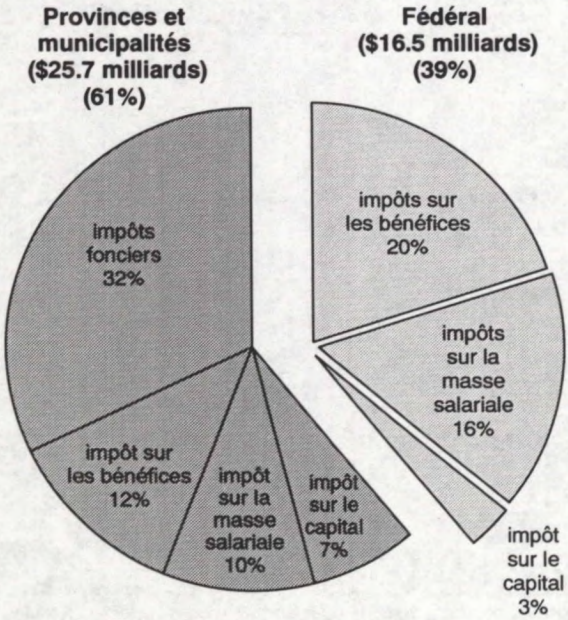

Source: Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DES IMPÔTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX DES SOCIÉTÉS

- La part provinciale de l'impôt des sociétés a augmenté au cours de la dernière décennie.
- Pour l'ensemble des provinces, les impôts fédéraux et provinciaux étaient à peu près équivalents en 1980.
- Cependant, en 1992, la part de l'impôt provincial avait augmenté pour passer à 61 pour cent tandis que la part fédérale avait chuté à 39 pour cent. Ces données varient d'une province à l'autre.

Graphique 14

Évolution des impôts fédéraux et provinciaux des sociétés 1980-1992

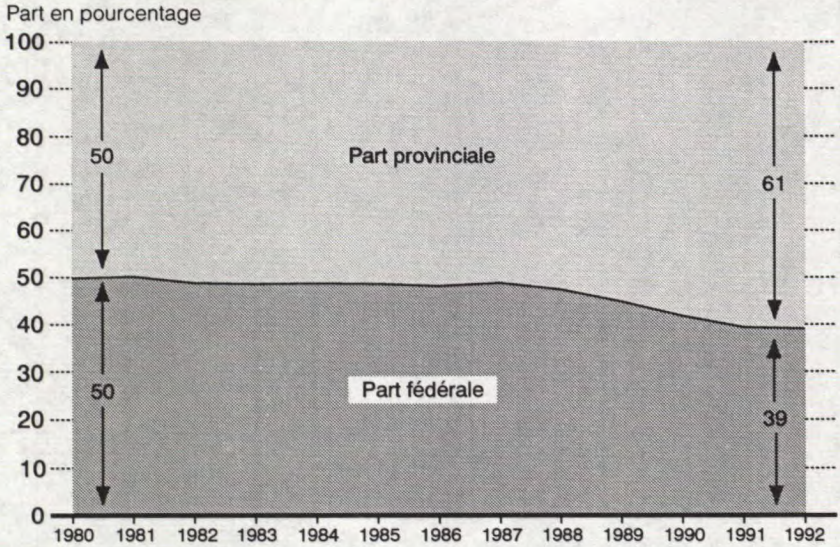

Source : Ministère des Finances.

Section 4

Taxes à la consommation

COMPARAISON DES TAXES À LA CONSOMMATION AU CANADA ET DANS D'AUTRES PAYS

- En 1991, le fédéral et les provinces ont perçu pour $49.3 milliards de taxes à la consommation, c'est-à-dire 7.3 pour cent du PIB.
- Les taxes à la consommation fédérales se composent principalement de la TPS (réduite du crédit pour faible revenu) et des taxes d'accise sur le carburant, sur les produits du tabac et sur les boissons alcooliques.
- Les taxes à la consommation provinciales englobent principalement les taxes de vente au détail et les taxes sur le carburant et sur les produits du tabac.
- Parmi les pays du G-7, le Canada occupe le troisième rang pour ce qui est du plus faible niveau de taxes à la consommation.

Graphique 15

Taxes à la consommation dans les pays du G-7

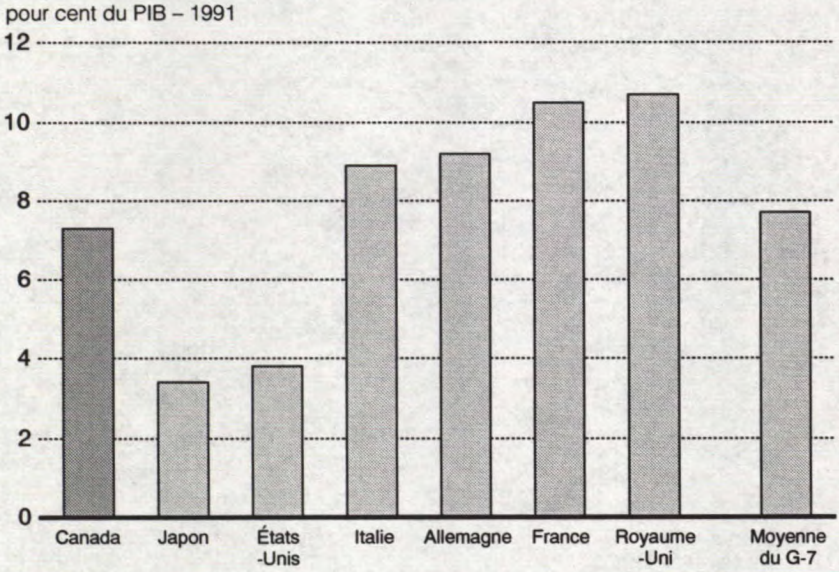

Source: OCDE, Statistiques des recettes des pays membres de l'OCDE: 1965-1992.

PARTS FÉDÉRALE ET PROVINCIALE DES TAXES À LA CONSOMMATION, 1992-1993

- Le gouvernement fédéral intervient pour 44.8 pour cent de l'ensemble des taxes à la consommation au Canada. Les recettes nettes de la TPS comptent pour environ les deux tiers des taxes à la consommation fédérales.
- Les provinces interviennent pour 55.2 pour cent de toutes les taxes à la consommation. Pour l'ensemble des provinces, les taxes de vente au détail constituent environ les deux tiers des taxes à la consommation provinciales. Évidemment, les données varient considérablement d'une province à l'autre.
- Le tableau ci-après ne porte que sur les taxes à la consommation. Les bénéfices des régies des alcools ne sont donc pas pris en compte dans la part provinciale.

Graphique 16

Parts fédérale et provinciale des taxes à la consommation, 1992-93

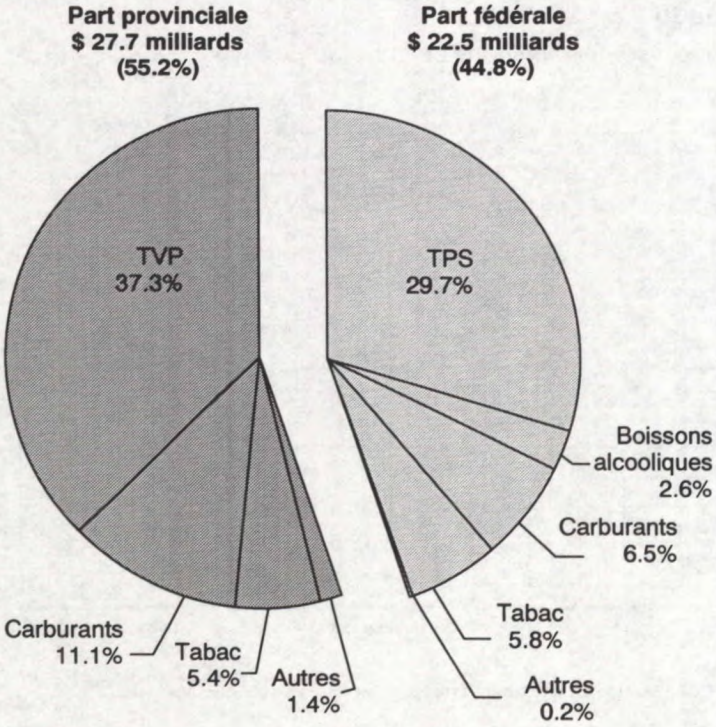

Sources: Statistique Canada; Ministère des Finances.

TAXES DE VENTE PERÇUES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- En janvier 1991, la taxe de vente fédérale (TVF) a été remplacée par la taxe sur les produits et services (TPS). Dans le tableau ci-après, le total de l'exercice 1990-91 se compose donc des recettes tirées de la TVF et de la TPS.
- L'augmentation rapide des recettes provenant de la TVF entre 1987-88 et 1989-90 est attribuable au relèvement du taux de la TVF, à l'élargissement de l'assiette fiscale (p. ex., pour inclure les services de télécommunications) et à la forte croissance de l'activité économique pendant toute cette période.
- Le ralentissement économique enregistré au début des années 90 a considérablement affecté les recettes provenant de la taxe de vente, comme en fait foi le graphique ci-après.

Graphique 17

Produit net de la TVF/TPS – 1987-88 à 1992-93

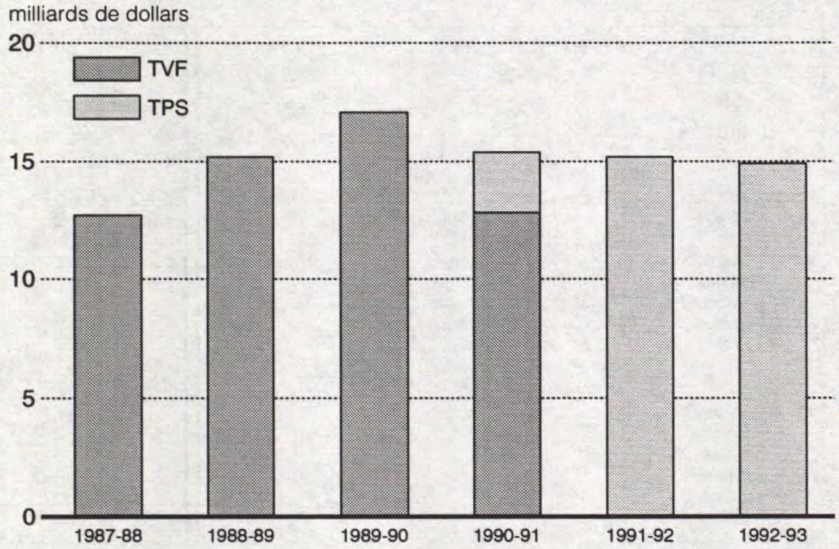

Remarques: Les recettes de la TVP figurant ci-haut sont après déduction du crédit pour TPS remboursable ($1.0 milliard en 1990); les recettes de la TPS sont après déduction des remises et du crédit pour faibles revenus ($2.3 milliards en 1991-92). De plus, le total pour 1991-92 est après déduction du crédit transitoire à l'intention des petites entreprises se chiffrant à quelque $900 millions.

Le graphique ci-haut ne tient pas compte de la remise de TVF sur les stocks en inventaire, qui totalisait cumulativement quelque $2.7 milliards en 1990-91 et 1991-92.

Sources: Receveur général du Canada; *Comptes publics du Canada*; Statistique Canada, *statistiques sur la fiscalité*; estimations du ministère des Finances.

LES COMPOSANTES DES RECETTES DE LA TPS

- Le tableau suivant décrit la provenance des recettes nettes de la TPS pour l'année 1992-93, soit $14.9 milliards.

Graphique 18

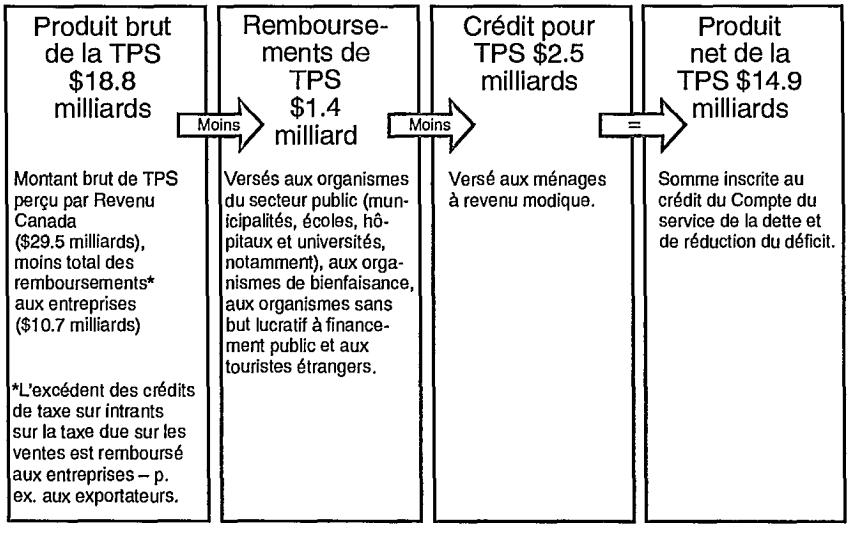

Remarque: il n'est pas tenu compte ci-dessus des frais d'administration de la TPS pour Revenu Canada, qui s'élevaient à environ $400 millions en 1992-93.

Source: Ministère des Finances, *Revue financière.*

NOMBRE D'ENTREPRISES INSCRITES AUX FINS DE LA TPS

- La grande majorité des quelque deux millions d'inscrits aux fins de la TPS sont des petites entreprises; le chiffre d'affaires de plus de 90 pour cent d'entre elles est inférieur à $500,000, ce qui constitue le seuil d'admissibilité pour la déclaration annuelle. En outre, ces entreprises peuvent appliquer la méthode simplifiée de calcul du crédit de taxe sur intrant.
- Le chiffre d'affaires de plus de 80 pour cent des inscrits est inférieur à $200,000, seuil permettant l'application de la méthode rapide de comptabilisation de la TPS. En vertu de cette méthode, les entreprises peuvent établir le montant de TPS à verser en multipliant leurs ventes totales par un pourcentage fixe.

Tableau 2
Répartition des entreprises inscrites aux fins de la TPS, selon la taille

Chiffre d'affaire annuel	% de l'ensemble
Moins de $200,000	81
$200,000-$500,000	10
$500,000-$2 millions	6
$2 millions-$6 millions	2
Plus de $6 millions	1
Total	100.0

Total des entreprises inscrites: 1,933,221.
Source: Revenu Canada (relevé d'octobre 1993).

VENTILATION DU PRIX DE DÉTAIL DE L'ESSENCE

- Le prix de détail d'un litre d'essence comprend les éléments suivants :
  - Coûts et marges de raffinage et de commercialisation (au gros et au détail);
  - taxes provinciales;
  - taxes fédérales;
  - coût du brut.

Graphique 19

Ventilation du prix de l'essence

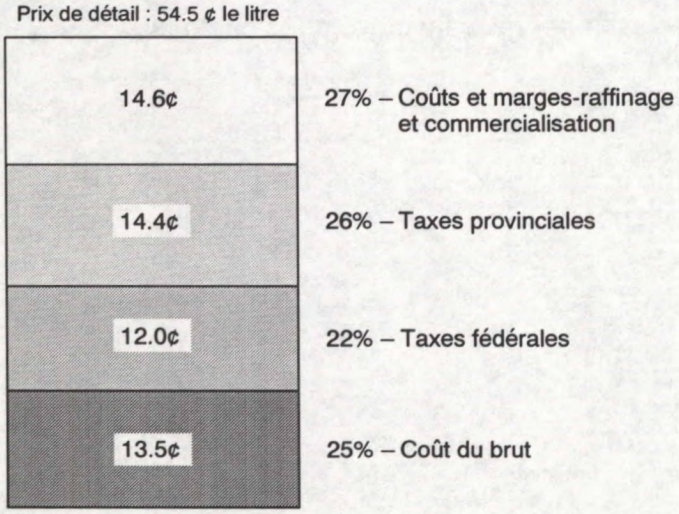

Remarques: La structure des prix est fondée sur le prix moyen à la pompe de l'essence sans plomb vendue au Canada tel que déterminé par échantillonnage en octobre 1993 dans les principales agglomérations canadiennes. La part de chaque composante peut varier d'une province à l'autre.

Source: Ressources naturelles Canada, *Rapport sur le marché des produits* pétroliers, octobre 1993.

VENTILATION DU PRIX DE DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES

- Pour les spiritueux : marges et taxes provinciales (59 pour cent), taxes d'accise fédérales et TPS (22 pour cent) et coût de fabrication (19 pour cent).
- Pour la bière : marges, taxes de vente et taxe sur les produits provinciales (32 pour cent), taxes d'accise fédérales et TPS (15 pour cent) et coût de fabrication et frais et marges de distribution des entreprises (53 pour cent).
- Pour le vin : marges et taxes provinciales (52 pour cent), taxes d'accise fédérales et TPS (13 pour cent) et coût de fabrication (35 pour cent).

Graphique 20

Ventilation du prix des boissons alcooliques

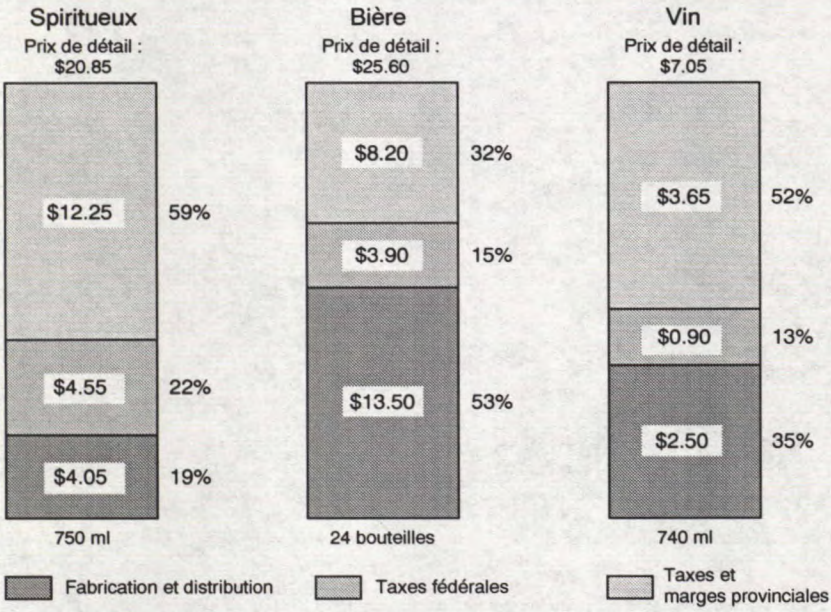

Remarques: La structure des prix des spiritueux et de la bière est fondée sur le prix moyen observé au Canada au début de 1993.

Les chiffres des diverses composantes peuvent varier d'une province à une autre.

La structure de prix du vin est basée sur la structure de prix de l'Ontario d'une marque de vin de table ontarien au début de 1993.

Source: estimations du ministère des Finances.

VENTILATION DU PRIX DE DÉTAIL DU TABAC

- Le prix de détail d'une cartouche de cigarettes comprend les éléments suivants :
  - taxes provinciales de vente et sur les produits (36 pour cent);
  - taxes d'accise fédérales et TPS (39 pour cent);
  - coûts et marges de fabrication et de distribution (25 pour cent).

Graphique 21

Ventilation du prix des cigarettes

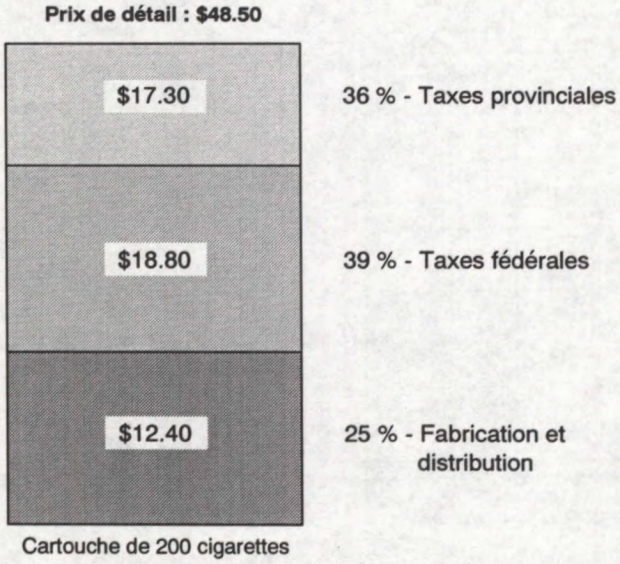

Remarques: Les taxes provinciales s'entendent des taxes provinciales sur le tabac et des taxes de vente au détail. Les taxes fédérales s'entendent des droits d'accise auxquels sont assujettis les fabricants ainsi que de la TPS.

La structure de prix est fondée sur le prix moyen observé au Canada en octobre 1993. La part de chacune des composantes peut varier d'une province à l'autre.

Source: estimations du ministère des Finances.

DROITS SUR IMPORTATIONS PERÇUS PAR LE CANADA

- En 1992-93, le Canada a perçu $3.8 milliards en droits de douane sur les importations, ce qui représente 3.1 pour cent de l'ensemble des recettes du gouvernement fédéral.
- Les droits de douane ont atteint un sommet de $4.6 milliards en 1989-90.
- Les accords sur le commerce extérieur ont engendré une baisse des droits de douane en proportion des importations (taux effectifs de droits). Toutefois, une augmentation globale portant les importations à plus de $150 milliards en 1992-93 a ralenti la baisse des recettes nettes provenant des droits de douane.

Graphique 22

Droits de douane à l'importation

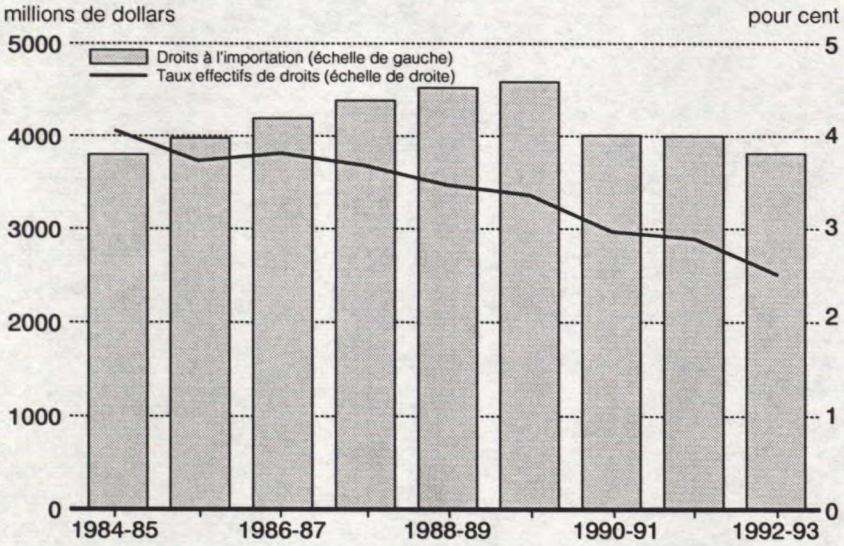

Source: Receveur général pour le Canada, *Comptes publics du Canada.*

Section 5

Annexe

PARAMÈTRES FISCAUX CHOISIS : EFFETS SUR LES RECETTES FÉDÉRALES

- Le tableau qui suit illustre une estimation de l'incidence de modifications des divers paramètres fiscaux fondamentaux sur les recettes. Le manque à gagner fiscal résultant d'autres dispositions de l'impôt sur le revenu est fourni en détail dans la publication intitulée *Dépenses fiscales du gouvernement du Canada liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés*, de décembre 1993.
- Les estimations se fondent sur la structure des impôts pour 1993 ainsi que sur des projections de revenus pour 1993.
- Ces estimations sont exactes uniquement pour les modifications mineures illustrées. L'incidence des modifications plus importantes pourront ne pas être proportionnelles.

Paramètres fiscaux choisis : effets sur les recettes fédérales

	(millions de dollars)
Impôt sur le revenu des particuliers	
Surtaxe fédérale (par point de pourcentage)	
Sur le total de l'impôt fédéral de base (taux de 3%)	625
Sur l'impôt fédéral de base dépassant $12,500 (taux de 5%)	100
Changement du taux d'imposition marginal	
Hausse d'un point de pourcentage à chaque palier	3,085
Taux minimum (17%)	1,930
Taux moyen (26%)	775
Taux maximum (29%)	385
Changement de $10 des crédits choisis	
Crédit personnel de base ($1,098)	150
Crédit de personne mariée ou équivalent ($915)	25
Crédit en raison d'âge ($592)	20
Modifications des crédits remboursables	
Prestation fiscale pour enfants	
Changement de $10 du crédit ($1,020)	60
Changement de $1,000 du seuil	85
Changement de 1% du taux de réduction (1 enfant: 2.5%; 2 enfants +: 5%)	405
Crédit de TPS remboursable	
Changement de $10 du crédit	
– Crédit pour adulte ($199)	120
– Crédit pour enfant ($105)	25
Changement de $1,000 du seuil	90
Changement de 1% du taux de réduction (5%)	95
Impôt sur le revenu des sociétés	
Changement de 1 point de pourcentage des taux	
Taux général (28%)	425
Taux de fabrication et de transformation (22%)	110
Taux de la petite entreprise (12%)	120
Par 0.025% de l'Impôt sur les grandes sociétés (0.2%)	150